



Demande de certificat

(Administration)

*Veuillez remplir ce formulaire avec les informations requises

Informations sur l'administration			
Noms de l'Administration	Centre Principal d'état civil de Fomban		
Code budgétaire			
Président / ministre	Honorable Tomaino Ndam Nganya		
Siège social et adresse	Fomban		
BP Adresse	BP 50 Fomban		
Information sur l'utilisateur du certificat*			
Nom de l'employé	Mfouf Apana		
Date de naissance	15/12/1968	N° CNI / Passeport service	040721015504VCPYPLV6
Téléphone	698457928	Mobile	
Direction	Bureau d'état civil		
Courriel (e-mail)			
Type de demande	Emission* réémission*renouvellement*suspension*réactivation*révoation* Mise à jour des informations critiques		
Pouvoir du mandataire			
Informations sur le mandataire	Noms		N° CNI/Passeport service
	Téléphone		Relation avec le représentant
Conformément aux dispositions de la loi n° 2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cybercriminalité et à la charte de certification électronique de l'ANTIC, je demande le certificat électronique et suis d'accord que les données contenues dans ce formulaire soient utilisées pour les tâches liées à la gestion de ce certificat et notamment la demande d'émission, de réémission, de renouvellement, de suspension, de réactivation, de révocation ou d'un événement apparenté.			
Date ____/____/____			
(Nom, cachet et signature du Directeur Général)			

*Document à attacher à la présente demande

- Copie de l'enregistrement au registre de commerce
- Un certificat d'impression de cachet (cachet de l'entreprise ou de l'individu)
- Une copie de la pièce d'identification de l'utilisateur du certificat et celle du mandataire



P.O Box : 6170 Yaoundé

Tel : +237 222 20 22 11 - Fax: +237 222 20 39 31

<http://www.antic.cm> pic@antic.cm

Nom	Opérateur Centrale de l'Autorité d'Enregistrement
Signature	



**INFORMATISATION DES FAITS D'ÉTAT CIVIL AU CAMEROUN
ET DANS LES MISSIONS DIPLOMATIQUES**

**FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTEURS
DE LA DIGITALISATION**

Nom du CEC : *Principal de la Commune de Foumban* Code CEC *OU.35DA.*

Nom du CEC de Rattachement : / Code CEC

Noms et prénoms : *MFOUT ASSANA*

Téléphone : *696.457928*

Sexe : *Féminin*

Qualité : *Secrétaire d'état civil Assermenté*

Fonction : *Chef d'unité Bureau état civil*

Niveau Scolaire : *Secondaire*

CNI/Passeport : *0U0721015J04VCPYPVVB*

Nature de l'acte :

N° de l'acte



Signature 1

Signature 2

P.J

- Photo
- CNI
- Arrêté



DECISION MUNICIPALE N° 007/017/DM/C.FBAN/SG
DU 10 FEV 2017 PORTANT NOMINATION DES
SECRETAIRES D'ETAT CIVIL A LA MAIRIE DE FOUMBAN.

Le Maire de la Commune de Fouban
Officier de l'Ordre National de la Valeur

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n° 92/007 du 14 Août 1992 portant Code du Travail;
- Vu la loi n° 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
- Vu la loi n° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
- Vu la loi n° 2009/018 du 22 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le Décret n° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et établissements Communaux, ensemble ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu le Décret n° 82/100 du 03 mars 1982 modifiant et complétant le décret n°78/484 du 09 novembre 1978 fixant les dispositions communes applicables aux agents de l'Etat relevant du code du travail;
- Vu le Décret n° 2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune de Fouban ;
- Vu le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
- Vu le Décret n°292/2013 du 06 Septembre 2013 portant nomination des Préfets dont Monsieur BONYOMO DONATIEN en qualité de Préfet du Département du Noun ;
- Vu l'Arrêté n° 00136/A/MINATD/DCTD du 24 août 2009 rendant exécutoires les tableaux- types des emplois communaux;
- Vu l'Arrêté n° 00000295/A/MINATD/DCTD du 16 Novembre 2013, constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin municipal du 30 septembre 2013 dans la Commune de Fouban, Département du Noun, Région de l'Ouest ;
- Vu la délibération N°12/09/OU/F.32/C.FBAN/SG du 26 novembre 2009 portant adoption de l'organigramme type des emplois communaux de la Commune de Fouban ;
- Vu la délibération N°09/D/CM/SG/FBAN du 16 décembre 2010 portant organisation des services de la Commune de Fouban;
- Vu la délibération N°022/2015/DM/C.FBAN/SG Autorisant au Maire à accorder les avantages à certains responsables de la Commune de Fouban ;
- Vu l'Arrêté Municipal N°02/AM/C.FBAN/SG du 05 mai 2011 portant création des services à la Commune de Fouban ;

COUR D'APPEL DE L'OUEST
TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE
-FOUMBAN -

(SECTION CIVILE ET COMMERCIALE)

REPUBLICQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTRE DE LA JUSTICE
TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE FOUMBAN

PROCES-VERBAL DE PRESTATION DE SERMENT N°01/P.S/2017

L'an deux mille dix-sept;

Et le dix huit du mois d'Avril;

Nous, HEUGANG Patrice, Magistrat de 4^{ème} Grade, Président du Tribunal de Grande Instance du Noun et de Première Instance de Fouban ;

En présence de Monsieur IBRAHIMA El Hadj, Substitut du Procureur de la République, représentant le Ministère Public ;

Assisté de Maître DOUMGA Joël, Greffier au Tribunal de céans, tenant la plume ;

L'audience est ouverte à 09 heures 18 minutes.

Affaire :

- 1- Dame MFOUT Assana
- 2- Sieur NDAM Mominou
- 3- Dame MEFIRE Chétou

c/

Qui de droit

(Prestation de serment en qualité de Secrétaire d'Etat-Civil)

A l'appel de la cause les parties se présentent spontanément devant la barre.

Le Président du Tribunal a indiqué que les récipiendaires se présentent ce jour devant la barre pour prêter serment en qualité de Secrétaire d'Etat-Civil.





Après quoi, il a donné la parole au représentant du Ministère Public pour ses réquisitions.

Prenant la parole, celui-ci d'entrée de jeu, a fait mention de la requête en date du 30 Mars 2017 du Maire de la commune de Fouban sollicitant la prestation de serment des récipiendaires en qualité de Secrétaire d'Etat-Civil. Que c'est à ce titre que les susnommés se présentent par-devant le Tribunal de céans pour remplir cette formalité avant leur entrée dans leurs fonctions conformément à l'article 11 de l'ordonnance n°81/02 du 22 Juin 1981 portant organisation de l'état civil, modifiée par la loi N°2011/011 du 06 Mai 2011 aux termes duquel « le secrétaire d'état civil prête serment, préalablement à l'exercice de ses fonctions devant le Tribunal de Première Instance



compétent... » .
Le représentant du Ministère Public avant d'entrer dans le vif de ses réquisitions, a tenu à adresser ses vives et chaleureuses félicitations aux récipiendaires du jour et les a interpellés quant aux défis qui les attendent.

Il a indiqué en substance que leurs missions consistent entre autres en la tenue des registres d'état-civil (naissance, mariage et décès). Il explique que la tenue des registres consiste à porter sur les actes d'état civil des informations exactes et sans rature ni blanc, ni gommage ou surcharge. Que lesdits actes d'état civil sont conjointement signés par l'officier d'état civil et le secrétaire d'état civil.

Il rappelle la gratuité de la fonction de secrétaire d'état civil avant d'appeler les récipiendaires à éviter des fautes de nature à engager leurs responsabilités administratives ou pénales. Ainsi, la mauvaise tenue des registres d'état civil, l'usurpation de fonction ou l'atteinte à la filiation peuvent exposer les récipiendaires aux dispositions des articles 74, 150, 216 et 341 du code pénal.

Pour clore son propos, le représentant du Ministère Public a requis qu'il plaise au Tribunal, de faire donner lecture par le Greffier audiencier du texte de nomination des comparants, recevoir le serment par eux prêté, les



renvoyer à l'exercice de leur fonction, lui donner acte de ses réquisitions et de donner acte au Greffier audiencier de la lecture de l'acte de nomination des susnommés et de dire que du tout, il sera dressé procès-verbal en cinq (05) exemplaires dont l'un sera classé au rang des minutes du Greffe du Tribunal de Première Instance de céans.

Reprenant la parole, le Président du Tribunal a fait donner lecture par le Greffier audiencier, de la Décision municipale n°007/017/DM/C.FBAN /SG du 10 Février 2017, portant nomination des secrétaires d'état civil à la mairie de Fouban ;

Après quoi, il a adressé aux récipiendaires, les félicitations de la famille judiciaire avant de leur prodiguer quelques conseils.

Il leur a demandé de souscrire rigoureusement aux prescriptions légales afin d'assurer l'avenir des jeunes citoyens qui naissent à Fouban.



Aussi, ils doivent tenir tous les actes d'état-civils (naissance, mariage et décès).

Il leur a enfin prescrit de maîtriser parfaitement l'ordonnance n°81/02 susmentionnée qui est leur guide car aucune légèreté de leur part ne sera tolérée. Pour ce faire ils doivent se rapprocher des personnes ressources en cas de difficulté car la collaboration en matière d'activités professionnelles est toujours importante.

C'est ainsi qu'il a donné lecture de la formule de prestation de serment en interpellant les récipiendaires:

« Jurez-vous sur l'honneur de remplir loyalement et fidèlement, conformément à la loi, les fonctions de Secrétaire d'Etat Civil que vous confère votre nomination? ».

A cette question, chaque récipiendaire, à l'appel de son nom, devant la barre, la main droite levée et dégantée a répondu: « Oui, je le jure ».

Sur quoi, le Tribunal a rendu la décision dont le dispositif suit :

LE TRIBUNAL :



---- Statuant publiquement, contradictoirement à l'égard des parties, en matière civile et en premier ressort ;

---- Donne acte à Monsieur le Procureur de la République de ses réquisitions ;

---- Au Greffier audiencier de la lecture de l'acte de nomination des intéressés ;

---- Reçoit dames MFOUT Assana, MEFIRE Chétou, sieur NDAM Mominou en leur serment en qualité de Secrétaire d'Etat Civil du Centre d'Etat Civil de Fouban;

---- Les renvoie à l'exercice de leur fonction es-qualité;

---- Dit que du tout il sera dressé procès-verbal en cinq exemplaires

dont un sera classé au rang des minutes du Greffe du Tribunal de Première Instance de Fouban ;

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Messieurs le Président et le Greffier./-



LE PRESIDENT

LE GREFFIER

COPIE EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME
DELIVREE PAR NOUS GREFFIER EN CHEF
SOUS-SIGNE,

à FOUMBAN, Le

11 08 AVR 2018

Le 1er, 1er au Chat



Didier Pascal
Mhouema Mvoungou
GREFFIER

VALDIA & PANGLOSS
MAR 23 2021

VALDIA & PANGLOSS
MAR 23 2021

Principal de Proiect
Cristina Poniș
Cristina Poniș
Cristina Poniș

10 OCT 2021

REPUBLICA DE ROMANIA

Prin Tratatul de

liberare a forței de muncă

ROMANIA GERMANIA

SURTE NAȚIONALĂ

REPUBLIC OF GERMANY
Prin Vertrag

zwischen der Bundesrepublik

DEUTSCHLAND und der

Republik Rumänien

Titlu de identitate profesională

Temporary Identity document

Identifiant de domiciliu / Residence permit



000721095J0V317P006

Nume: OMB, CATERINA MIHAELA

Numero buletin: 80730

Tip de permis: CDR - Carte Natională de Identitate

Adresa: Calea Natională nr. 100

Localitate: BUCUREȘTI

Profesiune: PSEANĂ

Nume de familie: KOCOTIU AMANCIU

Nume de familie a soarelui: NICOLAESCU ROMANCIU

Sex: F

Localitate de naștere: FOTIȘI

Tip de permis: MRP sau Permis de Circulație

Profesiune Ocupațională: MEMBRU DE

Stat de domiciliu: Valabil în

Validitate: Valabilă

Emis: 12 IUL 2021

Expira: 12 IUL 2024

Reprezentant: Reprezentant



Ministerul Muncii și Resurselor Umane
Ministry of Labour and Human Resources Development